

Le dossier thématique :



*D*urant des siècles l'homme a cru que les océans étaient une ressource inépuisable à même de nous nourrir et d'absorber nos déchets sans discontinuer. Mais depuis 50 ans, les scientifiques ont montré que nous mettons la vie marine en péril par les pêches abusives, les pollutions, la transformation des côtes, le développement des agglomérations urbaines et industrielles... En 1992, le concept des Aires Marines Protégées est créé par les Nations Unies afin de stopper la perte de biodiversité marine. En 2006, la France a inauguré une agence qui coordonne le réseau des Aires Marines Protégées dont fait partie la baie de Saint-Brieuc.



Dossier thématique



Le milieu marin couvre 70% de notre planète. Il est le support ou la ressource de nombreuses activités économiques et abrite un potentiel encore largement inconnu et inexploité de la biodiversité. Les zones littorales concentrent de surcroît une part importante de la population mondiale et elles remplissent des fonctions récréatives pour un public encore plus large. Ces rôles économiques et sociaux sont dépendants du bon état de santé et de conservation du milieu marin, qui paraît essentiel à protéger, ce que s'attache à faire le réseau des aires marines protégées.

Les aires marines protégées ("marine protected areas") sont des zones exclusivement ou majoritairement marines où des mesures particulières de gestion sont mises en œuvre dans un objectif de protection de milieu marin.

Elles ciblent des espaces délimités en fonction de l'intérêt du patrimoine naturel (espèces ou habitats remarquables), de l'importance des fonctions écologiques (frayères, nurseries, zones de forte productivité, étapes migratoires...) et de la nature des usages (pêche, aquaculture, loisirs, tourisme, ...). Elles associent un objectif de protection de la nature à un objectif d'utilisation durable.

Les aires marines protégées ne doivent en aucun cas être comprises comme des parcelles de nature mises sous cloche mais comme des outils au service de gestion durable des océans et des espaces littoraux.

Leur objectif n'est donc pas d'interdire les activités économiques, notamment les professionnels de la pêche et de la plaisance mais de parvenir à un accord en faveur d'une gestion durable des stocks halieutiques afin que les pêcheurs parviennent à maintenir leur activité dans la durée.

Les aires marines protégées permettent de :

- ▶ protéger les milieux sensibles et les espèces menacées dont beaucoup restent à ce jour largement méconnues ;
- ▶ accroître la productivité des lieux de pêche en protégeant les lieux de pêche favorables à la reproduction et l'alimentation des poissons ;
- ▶ réguler les différents usages de la mer.

Elles doivent s'accompagner de moyens humains et matériels suffisants afin de répondre de manière efficace à leurs missions de gestion et de conservation, soit concrètement sur le terrain la réglementation des activités, la réduction des sources de pollution, la surveillance, l'accueil et l'information du public...



A l'heure actuelle on compte 1000 aires marines protégées dans le monde soit 2% de la surface des océans. Les spécialistes et organismes internationaux s'accordent à dire qu'il faudrait protéger 10 à 15% des océans afin d'assurer leur conservation pour les générations futures.



En France, une agence des aires marines protégées

La France, avec sous sa juridiction plus 11 millions de kilomètres carrés de surface marine, constitue la deuxième zone maritime du monde. Elle est donc particulièrement concernée par ces enjeux de protection.

A la demande de la Commission Européenne, la France vient de se doter d'une agence, afin de participer à la constitution et à la gestion des Aires Marines Protégées décidées au niveau international.

Créé en avril 2006, cet établissement public national à caractère administratif coordonne la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la biodiversité marine. Le but de l'agence n'est pas la protection en soi. Il projette de conserver un milieu marin productif et accueillant à de multiples activités, en associant une très grande diversité d'acteurs de la mer :

- la pêche ;
- la conchyliculture ;
- la navigation de plaisance et les sports nautiques ;
- l'exploitation des ressources minérales ;
- le transport maritime ;
- et la protection de la nature.

Relais entre l'Etat et les sites protégés, l'agence définit et assure l'animation du réseau des aires marines protégées nationales. Elle peut se voir aussi gérer elle-même une aire marine protégée et susciter d'autres projets de protection afin de constituer un réseau cohérent. Enfin, elle fournit les moyens en fonctionnement aux différents parcs naturels marins, nouvel outil de protection de la nature, à l'image du futur parc naturel marin de la mer d'Iroise.

L'agence contribue aussi à la mise en œuvre de la politique française dénommée "**Plan d'action Mer**" qui prévoit la création d'une dizaine de parcs naturels marins d'ici 2012, et de mettre en œuvre Natura 2000 en mer.



L'agence des aires marines protégées est appelée à devenir un acteur incontournable de l'aménagement de l'espace maritime français et du développement durable en mer. Elle devrait renforcer également le potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.



Un réseau d'échange

Depuis 2001, un réseau d'échange technique des aires marines protégées françaises a été mis en place. Constitué de partenaires intéressés (gestionnaires des sites protégés, institutions régionales, universitaires, associations,...), son objectif est de favoriser l'échange et la valorisation d'expériences entre les sites naturels, de capitaliser les informations au travers de rencontres, de forum de discussions sur internet, de publications, etc. Les thèmes abordés sont la sécurité en mer, les usages du milieu, la gestion des sites...

Le réseau des Aires Marines protégées en France :

- ▶ Parcs nationaux
- ▶ Réserves naturelles
- ▶ Sites Natura 2000
- ▶ Arrêtés de protection de biotopes
- ▶ Parcs naturels marins
- ▶ Parties maritimes du domaine du conservatoire du littoral

A partir de 2007, ce réseau sera pris en charge et animé par l'agence nationale nouvellement créée.

Un exemple d'aire marine protégée : La Baie de Saint-Brieuc

Enjeux identifiés :

Zone d'intérêt international comme site d'hivernage de 40 000 oiseaux

Usages problématiques du milieu :

Compte tenu de la proximité de l'agglomération de Saint-Brieuc, ce vaste estran est très fréquenté pour une multitude d'activités humaines. Leurs effets cumulés dans le temps et dans l'espace provoquent des dérangements importants de l'avifaune. A ceci s'ajoutent des problèmes de pollutions.

Existence de pratiques locales/traditionnelles :

Pêche à pied, mytiliculture, activités sportives : équitation, nautisme, sports de plage...

Expériences acquises, études en cours, pratiques valorisables :

Etudes et suivis des peuplements benthiques intertidaux
Gestion intégrée des ressources avec les Affaires Maritimes (gestion du gisement de coques)
Etudes sur l'importance du fond de baie dans la production piscicole
Etudes sur l'évaluation des inter-relations entre l'avifaune et les peuplements
Suivi du peuplement ornithologique
Suivi et gestion de la fréquentation
Développement de produits et supports de communication
Education à l'environnement

Perspectives :

Gestion intégrée de la zone côtière
Gestion des usages et activités humaines
Application des réglementations
Etude et suivis des impacts des pollutions sur les écosystèmes

Sites à consulter :

<http://www.airesmarines.org>

<http://natura2000.environnement.gouv.fr>

<http://www.parc-marin-iroise.gouv.f>

